

Distribution limitée

WHC-02/CONF.202/13B
Paris, 27 mai 2002
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL

30^e Anniversaire
(1972-2002)

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-sixième session

Budapest, Hongrie
24 - 29 juin 2002

Point 17 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur la préparation du projet d'Orientations stratégiques du Comité du patrimoine mondial et structure révisée du budget du Fonds du patrimoine mondial.

**RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
PROGRAMMES DU PATRIMOINE MONDIAL**

RESUME

Le Comité du patrimoine mondial, à sa 25^e session (Helsinki, 2001), a approuvé un ensemble de "programmes" afin d'établir et de mettre en œuvre des mesures prioritaires de conservation des biens du patrimoine mondial grâce à une gestion et à une utilisation plus stratégiques de l'Assistance internationale octroyée au titre du Fonds du patrimoine mondial. Tout en approuvant les quatre premiers programmes thématiques proposés par le Centre pour l'exercice biennal 2002-2003 (Tourisme durable, Villes, Architecture en terre et Forêts), le Comité a demandé à être informé des objectifs stratégiques de ces programmes et à étudier d'autres propositions dont l'examen futur lui sera soumis.

Ce document est composé comme suit :

- Partie I Analyse
- Partie II Etat de la mise en œuvre des quatre programmes
- Partie III Programmes futurs

Action requise : il est demandé au Comité du patrimoine mondial d'examiner et de prendre note de ce document et de guider le Centre du patrimoine mondial dans la préparation de propositions pour de nouveaux programmes qui seront revus lors de la 27^{ème} session du Comité en juin 2003.

I. INTRODUCTION

1. Le Comité du patrimoine mondial, à sa 25^e session (Helsinki, 2001), a approuvé un ensemble de “programmes” afin d’établir et de mettre en œuvre des mesures prioritaires de conservation des biens du patrimoine mondial grâce à une gestion et à une utilisation plus stratégiques de l’Assistance internationale octroyée au titre du Fonds du patrimoine mondial. Tout en approuvant les quatre premiers programmes thématiques proposés par le Centre pour l’exercice biennal 2002-2003 (Tourisme durable, Villes, Architecture en terre et Forêts), le Comité a demandé à être informé des objectifs stratégiques de ces programmes et à étudier d’autres propositions dont l’examen futur lui sera soumis, avec les éléments justifiant leur sélection. Le Comité a demandé que les Programmes proposés tiennent compte des objectifs de la Stratégie globale et des résultats des rapports périodiques.

II. ANALYSE

2. L’analyse de plus de 1 200 demandes d’Etats parties ayant bénéficié de l’Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial depuis 1978, ainsi que l’évaluation des rapports de suivi réactif sur l’état de conservation des biens depuis le dernier Comité, toutes deux effectuées par le Centre, mettent en évidence les problèmes et les points suivants :

- Menaces causées par l’empiètement/l’expansion d’établissements humains sur des aires protégées
- Menaces causées par des travaux publics
- Menaces causées par un tourisme incontrôlé
- Menaces causées par une surexploitation des ressources (abattage illégal d’arbres, braconnage, pêche excessive, extraction minière, pétrolière, etc.)
- Dommages occasionnés par des catastrophes naturelles (typhon, inondations, séisme, incendie, etc.)
- Faiblesse du cadre institutionnel et de la capacité de gestion
- Inadéquation du cadre juridique et de la capacité de mise en œuvre
- Insuffisance des fonds consacrés à la conservation (et faible priorité accordée à la conservation dans les budgets des gouvernements aux niveaux national et régional)
- Manque de connaissances techniques et de savoir-faire en matière de conservation
- Menace pour la conservation des différentes espèces de flore et de faune

3. Les exercices de soumission de rapports périodiques menés dans les Etats arabes et en Afrique, comme ceux qui sont en cours dans la région Asie-Pacifique, ont permis aux gestionnaires de sites et aux autorités nationales responsables du patrimoine mondial de relever les principaux problèmes et points suivants :

- Connaissance insuffisante de la Convention du patrimoine mondial et des obligations dont elle est assortie, et du dossier de proposition d’inscription, en particulier à l’échelle locale et sur le site.
- Absence de définition des limites de l’aire protégée du patrimoine mondial (zone centrale et zone tampon) et documents cartographiques inadaptés.
- Absence de stratégie de protection du patrimoine intégrée dans la politique de développement, surtout en ce qui concerne le tourisme.

- Très peu de plans de gestion du tourisme, d'infrastructures et d'équipements touristiques adéquats.
- Déficience du cadre administratif : les institutions en place ont besoin de moyens financiers, de personnel qualifié pour accroître leurs compétences et leur capacité de mise en œuvre.
- Faiblesse des structures juridiques et de gestion, ainsi que de la capacité d'application des lois : les lois sont inadaptées ou obsolètes ou ne sont souvent pas appliquées – c'est ainsi que la moitié des sites africains concernés par le suivi périodique n'ont pas de plan de gestion.
- Très peu de plans d'action nationaux en faveur de la protection du patrimoine, aucune politique générale de conservation des sites.
- Très peu de suivis méthodologiques systématiques ; presque aucune politique de prévention des risques.
- Faiblesse de la coopération internationale.
- Exploitations et établissements humains sur le site : impact de l'urbanisation, des infrastructures et du réseau routier, pollution, exploitations minières, etc..
- Démolition illégale et chantiers de construction incontrôlés dans les villes.
- Mauvais entretien des sites archéologiques.
- Pillage et trafic illicite.
- Pratiques d'exploitation non durable des ressources naturelles (abattage, braconnage, etc.)
- Activités touristiques incontrôlées.

III. RESULTATS DE L'ANALYSE

4. L'évaluation des demandes d'assistance internationale, des rapports de suivi réactif et des résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques fait apparaître un certain nombre de problèmes de conservation récurrents dans l'ensemble des zones géographiques. Toutefois, aucune approche méthodologique ou presque n'a été mise au point pour répondre à ces questions. Une recommandation majeure de l'exercice de soumission de rapport périodique est d'aider les Etats parties à élaborer un plan d'action national et de conduire l'UNESCO à dresser un plan d'action régional dont la mise en œuvre sera coordonnée par les unités régionales du Centre. Le but serait d'apporter des réponses stratégiques et régionales aux problèmes identifiés à l'échelon national et sur les sites.
5. Cependant, beaucoup de problèmes rencontrés ne sont pas propres à une région, mais sont communs à un type de site ou à la nature des questions. C'est ce qui a abouti au développement des Initiatives de programmes du patrimoine mondial qui ont reçu l'approbation du Comité à sa 25^e session. Ces programmes transversaux sont un complément indispensable aux plans d'action régionaux mis en place dans le cadre du suivi de l'exercice de soumission de rapport périodique. Chaque programme se propose d'offrir un cadre méthodologique à des actions ponctuelles qui s'imposent pour répondre à des problèmes spécifiques (demandes fréquentes par le biais de l'Assistance internationale du Fonds), partager les enseignements tirés d'études de cas, ouvrir des voies de coopération entre les régions et les sites.
6. Ces programmes, soutenus par 10 % du budget de l'Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal 2002-2003, sont :

- des outils pour le renforcement de la conservation par la promotion des pratiques de gestion durable à long terme ;
- des capitaux de lancement pour soutenir les actions définies dans ces programmes : analyse de problèmes communs, élaboration d'un cadre juridique et d'un mode de gestion adaptés au type de site et à la nature des problèmes, mise au point de mécanismes de financement de la conservation aux niveaux local et national.

IV. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES QUATRE PROGRAMMES

7. Les quatre programmes (Tourisme durable, Forêts, Villes, Patrimoine en terre) approuvés par le Comité à sa 25^e session, ont été choisis pour traiter les questions et les problèmes les plus récurrents. Chaque *programme thématique* comprend des *sous-programmes régionaux* qui se composent à leur tour de *projets pilotes*. Ils promeuvent une stratégie et une gestion proactives de l'Assistance internationale octroyée au titre du Fonds. Tout en abordant les questions relatives à la conservation intégrée et aux problèmes de gestion qui y sont associés, ces programmes reposent sur des mesures concrètes aux niveaux local et régional, qui permettent d'étudier la spécificité de chaque problématique. Ils cherchent à ouvrir de nouvelles voies de coopération et à mobiliser l'appui de sources de financement extrabudgétaires ou de partenaires.

Tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial

Objectifs stratégiques

8. Promotion d'un tourisme durable :
- pour que l'opinion publique comprenne mieux la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial ;
 - pour assurer la protection de ces sites contre les dommages occasionnés par un tourisme incontrôlé ;
 - pour que les revenus issus du tourisme financent la conservation.

Rapport d'avancement

9. Reconnaissant que l'industrie du tourisme est l'une des principales sources d'emploi pour les habitants des zones situées à proximité des sites, le Centre du patrimoine mondial s'est axé sur le tourisme et la communauté locale comme points de départ de ce Programme qui prévoit de faciliter la participation des personnels et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial aux deux conférences préparatoires (Chiang Mai, Thaïlande, et Nairobi, Kenya) du Sommet mondial de l'Ecotourisme à Québec, 19-22 mai 2002, sur le thème de l'écotourisme et de la participation communautaire. Cette activité a bénéficié du soutien de la Société internationale de l'Ecotourisme, désignée comme l'un des organisateurs de l'Année internationale de l'Ecotourisme avec le PNUE et l'OMT. Résultat : définition des problèmes de conservation et de tourisme communautaire d'après des études de cas.
10. Le Centre, qui sera représenté par le Chef de la Section Nature au Sommet mondial de l'Ecotourisme, présentera les travaux accomplis au cours des deux conférences préparatoires, exposés par le délégué de la Forêt impénétrable de Bwindi, en Ouganda, et le directeur des parcs et des réserves d'Indonésie. Le Sommet rassemblera de nombreux

- représentants de structures de gestion du tourisme à l'échelon national, ce qui permettra aux participants à la session du patrimoine mondial d'explorer différents modes de gestion des aires protégées. Le Centre présentera un événement médiatique destiné à promouvoir les partenariats de l'industrie du tourisme pour améliorer la protection des sites. A cette occasion, des idées ayant pour but de relier entre eux des sites du patrimoine mondial seront présentées, en vue de faire bénéficier de retombées économiques plus importantes, ceux qui malgré des capacités de gestion des visiteurs suffisantes restent sous-exploités.
11. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le RARE Center for Tropical Conservation poursuivent leur collaboration à un projet commun qui associe la conservation de la biodiversité et le tourisme durable sur six sites du patrimoine mondial. Cet effort se concentrera sur l'éducation pour la conservation, la planification, le développement commercial et les techniques de marketing afin de créer un modèle d'exploitation du tourisme pour promouvoir la protection d'habitats importants. L'élément moteur du projet fait intervenir des voyageurs et d'autres fournisseurs du secteur privé dans les activités spécifiques des sites pour créer de meilleurs produits touristiques et des modes de gestion durables. Ce projet créera une stratégie que l'on pourra reproduire pour gérer les enjeux du tourisme sur les sites du patrimoine mondial.
 12. Le projet concerne les sites de El Vizcaino et Sian Ka'an au Mexique, Komodo et Ujung Kulon en Indonésie, Rio Platano au Honduras et Tikal au Guatemala. Au cours des derniers mois, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le PNUE-DTIE et le RARE Center ont travaillé avec le personnel de chacun de ces sites, l'industrie du tourisme, les ONG locales de conservation et d'autres groupes pour étudier les possibilités de relier la conservation au tourisme. Le projet aura pour résultat final des capacités de personnel accrues, des stratégies de tourisme claires, un soutien actif de l'industrie du tourisme, des augmentations des revenus et de multiples avantages pour la population locale. Les efforts pour étendre à d'autres sites et aires protégées du patrimoine mondial les connaissances acquises grâce à ce projet en constitueront aussi un élément clef.
Le financement du projet s'élève actuellement à 2,5 millions de dollars EU.
 13. Prenant en compte le rôle et la responsabilité de l'industrie du tourisme et des touristes eux-mêmes dans la conservation du patrimoine, le projet "Mémoires du futur", lancé en 1998, continue d'alimenter le partenariat entre l'industrie du tourisme et l'UNESCO, avec la coopération des voyageurs, des chaînes hôtelières et des compagnies aériennes pour un tourisme responsable, durable et qualitatif. Le double objectif de ce partenariat est de sensibiliser les touristes et de mobiliser les ressources humaines, techniques et financières pour la conservation du patrimoine. En 2001, 37 sites dans 22 pays ont été adoptés comme sites pilotes par les partenaires de l'UNESCO dans l'industrie du tourisme (Accor, Radisson SAS, EF Educational Tours, Nouvelles Frontières, Jet Tours, la Maison de la Chine et de l'Orient et autres). Plus d'un demi-million de dollars EU ont été recueillis depuis le début de ce projet en partenariat. En vue du transfert intégral de la gestion de ce projet au Centre en janvier 2002, une évaluation des accords conclus a commencé au cours du premier semestre 2002 afin de faire le point et d'inclure davantage de substance technique dans cette collaboration. Une série de messages de conservation que l'industrie du tourisme peut utiliser dans ses publications est également en cours de rédaction.

Forêts du patrimoine mondial

Objectifs stratégiques

14. Les objectifs stratégiques sont :

- de promouvoir le rôle central de la Convention du patrimoine mondial dans la protection de la biodiversité des forêts de la planète ;
- d'intégrer les conclusions des études de stratégie globale de l'UNESCO/UICN sur les forêts tropicales, tempérées et boréales ;
- de promouvoir l'aide financière et technique afin d'élaborer une capacité de gestion et en faire bénéficier les communautés locales, le grand public et les générations futures ;
- de promouvoir le travail en réseau entre les Etats parties qui œuvrent à la conservation de plus de 60 sites forestiers du patrimoine mondial (les forêts étant les sites naturels les plus représentés sur la Liste).

Rapport d'avancement

15. Depuis la dernière session du Comité, le travail se poursuit pour étendre l'Initiative centrafricaine des forêts du patrimoine mondial (CAWHFI). En mars 2001, la Fondation des Nations Unies a approuvé une subvention de planification de 86.100 \$ EU à répartir entre le Centre et la FAO pour le développement de la CAWHFI. En novembre 2001 le Président a approuvé la somme de 20.000 \$EU pour la participation de représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo (RDC), de la République du Congo et du Gabon à une réunion tenue à Paris du 25 février au 1^{er} mars 2002 pour développer la CAWHFI. Les ONG partenaires du Centre, à savoir le World Wildlife Fund (WWF), Conservation International (CI), le Jane Goodall Institute (JGI) et la Wildlife Conservation Society (WCS), ainsi que l'UICN, les secteurs concernés de l'UNESCO (Programme MAB), et la FAO étaient représentés à cette réunion. Les Etats parties d'Afrique centrale susmentionnés se sont engagés dans la Déclaration du Sommet de Yaoundé (1999) à augmenter les forêts protégées en Afrique centrale jusqu'à 10 % de la surface totale des forêts. La CAWHFI servira d'instrument aux Etats parties pour atteindre cet objectif.
16. La réunion de février 2002 a abouti à l'élaboration d'un programme décennal pour la CAWHFI, lequel renforcera la conservation des deux forêts d'Afrique centrale, sites du patrimoine mondial : le Dja, au Cameroun et le Parc de la Salonga en RDC. De plus, les conditions et les critères de patrimoine mondial serviront de points de repère pour construire l'infrastructure de gestion et la capacité des groupes d'aires protégées sélectionnés à l'intérieur d'un pays et transfrontaliers, dont la proposition d'inscription sera soumise à l'étude du Comité. Le financement des quatre premières années de la CAWHFI, qui s'élève à environ 6 millions de dollars EU, est recherché à égalité entre l'UNF et des ONG qui coopèrent à cette initiative.
17. En février 2002, douze pays de "méga-diversité" qui se sont engagés à coopérer pour conserver la biodiversité tropicale, ont fait une déclaration à Cancun, au Mexique. La possibilité d'organiser une réunion en novembre 2002, qui rassemblerait des décideurs de haut rang de ces douze pays et d'autres Etats parties, est à l'étude afin de permettre aux Etats parties de développer le programme des Forêts du patrimoine mondial comme un

instrument de coopération pour la conservation et l'exploitation durable des forêts dans le cadre des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration de Cancun. Le ministère brésilien de l'Environnement s'est dit intéressé d'accueillir cette réunion. Il sera fait état de l'avancement de ce projet et des autres efforts de développement du PFFM à la vingt-sixième session du Comité en juin 2003.

Villes du patrimoine mondial

Objectifs stratégiques

18. Ce Programme se propose :

- d'analyser les principaux enjeux de la conservation dans les villes du patrimoine mondial conformément à la typologie de la zone de conservation (surface, environnement naturel, population, financement, etc.) ;
- de faire le point sur les lois et les règlements qui régissent la conservation urbaine (pas seulement pour les monuments historiques des zones urbaines) ;
- d'aborder les questions relatives à la mobilité urbaine, au logement, au commerce, au tourisme et à l'impact social qui y est associé, surtout pour ce qui est de l'authenticité et de l'intégrité des sites ;
- identifier les catégories de villes et de villages sur-représentées et sous-représentées.

Rapport d'avancement

19. Depuis la 25^e session du Comité, une réunion préparatoire a eu lieu afin de mettre en place un groupe de travail relié par internet pour coopérer avec l'ICOMOS et l'ICCROM en vue d'identifier les problèmes majeurs de conservation urbaine dans les villes du patrimoine mondial et d'établir un cadre provisoire de politique générale. Ces questions seront exposées à travers des études de cas lors de l'atelier international sur les Villes du patrimoine mondial qui doit être organisé à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention en Italie. Des informations sur les activités menées par les Organes consultatifs, la Banque mondiale, BID, BDA, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, et autres dans les villes du patrimoine mondial seront rassemblés durant le deuxième semestre de 2002.
20. Les analyses du cadre juridique et de gestion des villes du patrimoine mondial en Asie ont commencé avec l'exercice de soumission de rapport périodique en cours. Pour rassembler de bons exemples des différents instruments juridiques et de gestion, la collaboration avec le département de gestion urbaine de la Commission européenne et le Conseil de l'Europe seront renforcés
21. Le projet transversal sur la « Réduction de la pauvreté par une gestion durable du patrimoine mondial » approuvé par la 31^e Conférence générale de l'UNESCO au titre du 31C/5 porte sur cinq sites (Georgetown, Guyana ; Luang Prabang, Laos ; six villes canaux du Royaume de Wu, Chine ; Saint-Louis, Sénégal et Porto-Novo, Bénin). Tous ces sites sont des centres historiques urbains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou dont les Etats parties concernés préparent la proposition d'inscription. Le projet traite en particulier le problème de la conservation des biens privés, étant donné que la plupart des bâtiments des villes du patrimoine mondial sont des propriétés privées.

22. La même question sera abordée dans un projet commun du Conseil des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), du Conseil de l'Europe – de l'UNESCO/Centre du patrimoine mondial, sur la propriété privée dans les économies de transition en Europe de l'Est, projet cofinancé par la convention France-UNESCO.
23. La dégradation alarmante des villes mauritaniennes du patrimoine mondial signalée dans le rapport périodique des pays arabes a permis une mobilisation avec l'aide de France-UNESCO et de l'Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial pour financer la première phase de développement d'un plan de gestion des quatre villes de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata. Le plan d'action, mis au point par le Centre pour ces quatre villes du patrimoine mondial, a été soumis à la Banque mondiale et au Gouvernement mauritanien pour obtenir son financement dans le cadre du projet de la Banque mondiale en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel mauritanien (un prêt de 5 millions de dollars EU de l'IDA sur trois ans).
24. Le succès remporté par la coopération décentralisée et la nécessité d'alimenter de nouveaux projets de "jumelage" a conduit le Centre à rechercher l'appui d'autres institutions. Un accord a été conclu le 13 février 2002 avec l'Organisation des Villes du patrimoine mondial (OVPM) afin de promouvoir la coopération. L'Antenne de l'OVPM pour l'Europe du Nord, implantée à Bergen, dirige un projet pilote pour l'Ile de Mozambique en étroite coopération avec le Centre. En collaboration avec Cités Unies, le Centre a organisé le 30 avril dernier une journée complète de présentation d'initiatives de coopération décentralisée à laquelle ont assisté des représentants d'une centaine d'autorités locales qui cherchent à coopérer avec des villes du patrimoine mondial des pays en développement. Un accord entre l'UNESCO/Centre du patrimoine mondial et Cités Unies est en préparation. Afin de promouvoir les activités opérationnelles pour la protection des villes islamiques, un accord de coopération entre l'Organisation des Capitales et des Villes islamiques (OCVI) et l'UNESCO a été approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO et sera soumis à l'approbation du Comité à sa 26^e session.
25. Pour faire connaître les meilleures pratiques, plusieurs publications d'études de cas sont en préparation avec le financement de la convention France-UNESCO (Luang Prabang, Laos ; Bangkok, Thaïlande ; Hué, Viet nam).
26. Le Centre du patrimoine mondial a participé à la conférence et à l'assemblée annuelle du Comité international de l'ICOMOS sur les Villes et Villages historiques (CIVVIH) tenues en avril 2002 à Corfou (Grèce). Le thème de la conférence était la réhabilitation des logements et le développement du tourisme. Au regard de son expertise et de sa capacité à mobiliser des experts, le Centre et le CIVVIH ont convenu de renforcer leur coopération.
27. En janvier 2002, à l'invitation du Gouvernement béninois, une mission à Porto-Novo (Bénin) a été menée par le Centre pour aider le ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) et les autorités locales à l'élaboration d'un plan de gestion et du dossier d'inscription de Porto-Novo.
28. En octobre 2002, dans le cadre de la série d'événements liés au Congrès virtuel sur le patrimoine mondial organisé sur Internet, le Gouvernement mexicain accueillera une réunion sur les « Villes du patrimoine mondial : la planification pour un usage mixte et une équité sociale », durant laquelle l'utilisation des nouvelles technologies de

l'information sera présentée comme un instrument de conservation et de développement socio-économique.

29. Dans le cadre des plans d'action régionaux de la Stratégie globale, on procédera au recensement des catégories de villes et de centres historiques sur représentées et sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives. Cette étude théorique débutera en juillet 2002.

Patrimoine en terre du patrimoine mondial

Objectifs stratégiques

30. Les objectifs stratégiques sont :
- de développer une politique de conservation, de revitalisation et de valorisation des constructions en terre, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration de l'élément humain et les besoins de développement dans le cadre d'une stratégie intégrée ;
 - de développer les capacités des gestionnaires de sites et des techniciens au niveau régional et national pour améliorer la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine en terre.

Rapport d'avancement

31. Depuis janvier 2002, le Centre du patrimoine mondial et CRATerre ont élaboré un plan de travail à court et à long terme pour la mise en œuvre du Programme du patrimoine en terre d'Asie centrale en consultation avec les cinq Républiques d'Asie centrale. Le plan de travail de 2002 prévoit de mener les activités suivantes afin d'obtenir les résultats escomptés qui ont été définis.

1. *Résultat escompté* – un patrimoine architectural et archéologique immobilier en terre mieux connu et reconnu

- Poursuite de l'étude sur le terrain et publication des résultats des types de patrimoine au Turkménistan en coopération avec le Département turkmène d'Archéologie, l'University College de Londres et CRATerre, avec des études plus spécifiques sur le site de Merv, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La formation sur place en matière de documentation et de technique d'inventaire a débuté en mai 2002.
- Réunion sous-régionale organisée au Kazakhstan pour discuter de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région, y compris des problèmes de conservation et de gestion de l'architecture en terre de cette sous-région. La réunion devrait se tenir en septembre 2002 parallèlement à une réunion de préparation du rapport périodique des cinq Etats parties d'Asie centrale. L'un des résultats escomptés est d'encourager l'évaluation et l'harmonisation de la liste indicative des cinq Républiques, suite aux conclusions et aux recommandations de la réunion de mai 2000 sur la Stratégie globale pour le patrimoine culturel d'Asie centrale au Turkménistan.
- Le Centre et le Kirghizistan organiseront à Bichkek, en octobre 2002, une réunion de sensibilisation au patrimoine mondial, sur les fondements de la Convention et les techniques et les outils de gestion modernes pour sensibiliser les administrations

nationales et locales chargées de la gestion de biens potentiels du patrimoine mondial au Kirghizistan, en particulier les constructions en terre.

- Le Centre du patrimoine mondial, le Tadjikistan et une ONG française (ACTED) ont commencé à préparer le dossier de proposition d'inscription de Sarazm, bien archéologique composé d'éléments architecturaux en terre.
- Le Centre et le Turkménistan ont commencé les préparatifs concernant l'assistance préparatoire pour la formulation du dossier de candidature de Kunya Urgench, bien du patrimoine qui se caractérise par son architecture en terre.

2. *Résultat escompté* – formation de professionnels à la conservation, la gestion et la présentation du patrimoine immobilier en terre.

- Désignation d'un responsable du programme des volontaires des Nations-Unies au Bureau UNESCO de Tachkent pour coordonner avec les autorités ouzbeks et autres en Asie centrale les activités de recherche et de renforcement des capacités pour les techniques de construction traditionnelles (production de briques, protection antisismique, etc.) – à partir d'avril 2002.
- Le Centre, le Turkménistan et CRATerre ont commencé la planification et la mise en œuvre de la deuxième phase de suivi élémentaire et de conservation du site du patrimoine mondial de Merv, avec l'aide financière du Fonds du patrimoine mondial.

V. PROGRAMMES THEMATIQUES FUTURS : PREMIERES IDEES A DEVELOPPER AVEC L'APPROBATION DU COMITE

Programme d'évaluation des réglementations nationales pour la protection et la conservation du patrimoine mondial

32. Dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial, crédible, équilibrée et représentative, le concept élargi de patrimoine culturel et naturel, la reconnaissance croissante des liens qui les unissent, et la reconnaissance des paysages culturels sont le résultat de la nomination de nouvelles catégories de biens pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, l'application de la Convention du patrimoine mondial est de plus en plus pertinente dans des régions telles que le Pacifique, l'Afrique et les Caraïbes. Cependant, les lois et les règlements nationaux de protection du patrimoine de nombreux pays ne sont pas encore adaptés pour assurer la sauvegarde et le développement de tels biens. Ce programme a donc pour but d'analyser, grâce à une approche participative, les lois et les règlements nationaux, y compris les régimes traditionnels, pour en évaluer l'adéquation. Les activités comportent des recherches documentaires et sur le terrain basées sur des études de cas dans différentes régions du monde, telles que le Pacifique, l'Afrique et les Caraïbes, chaque étude de cas étant confiée à une équipe constituée, entre autres, d'universitaires et de juristes.

Coût estimé :

- (1) identification et développement du projet (3 mois) : 15.000 \$EU
- (2) chaque étude de cas (1 ans) : 100.000 \$EU

Programme sur les paysages culturels

33. Fondé sur les études thématiques en cours concernant les différentes catégories de paysages culturels, ce Programme traitera la question fondamentale des mécanismes

juridiques et de gestion qui s'imposent pour relever le défi de la protection et de la conservation des paysages culturels. En incorporant les activités actuellement préparées pour les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que celles qui portent sur l'élaboration de plans de gestion pour un certain nombre de propositions d'inscription de paysages culturels en Afrique, dans le Pacifique, en Europe, dans les Etats arabes et en Amérique latine et aux Caraïbes, le Programme du patrimoine mondial sur les paysages culturels commencerait par réunir l'ensemble des lois et des règlements, y compris les régimes de gestion traditionnels, qui s'appliquent à la protection de cette catégorie de biens.

Coût estimé :

- (1) Identification du projet et développement méthodologique : 15.000 \$EU
- (2) Chaque étude de cas (2 ans) : 50.000 - 100.000 \$EU

Programme sur la conservation des peintures murales en péril

34. Les peintures murales sont l'expression artistique majeure d'innombrables cultures et civilisations qui se sont développées dans le monde depuis les temps préhistoriques. Elles représentent un moyen d'exprimer des intentions religieuses et politiques, d'expliquer des concepts philosophiques et d'illustrer des mythes. Pratiqué aussi souvent dans les zones peuplées que dans des régions isolées, l'art de la peinture murale fait appel à des matériaux que l'on trouve dans le milieu environnant, et à des techniques ayant évolué en écho aux développements de la construction. Les représentations picturales ont une signification unique dans leur contexte architectural spécifique et conservent une unité indissoluble avec la structure à laquelle elles sont incorporées. Comme l'écrit Paul Philippot : « *La peinture murale contribue à la définition de l'espace architectural en visualisant ses fonctions* », ce qui se manifeste de multiples façons selon la sensibilité et les besoins de chaque culture et civilisation. La conservation des peintures murales est intrinsèquement liée à la préservation de leur 'habitat'. La valeur de ces sites culturels a été sous-estimée et bon nombre d'entre eux sont confrontés à des menaces de disparition totale en raison de la dégradation climatique naturelle et des actes de vandalisme. Il est temps d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'importance de sauvegarder ces chefs-d'œuvre inestimables en mettant l'accent sur les peintures murales qui font la renommée de sites du patrimoine mondial. Ce Programme portera sur la formation dans diverses techniques : matériaux et structures ; couche picturale : pigments & liants ; détérioration : causes & effets ; documentation ; analyses & recherche ; consolidation et fixation ; nettoyage ; remplissage des lacunes ; présentation esthétique - *Tratteggio* ; *Acqua sporca & tinta neutra* ; protection des superstructures ; contrôle de la flore et de la faune ; gestion des visiteurs, et autres. Une coopération peut être envisagée avec l'ICCROM.

Coût estimé :

- (1) Sous-programme en Asie : 100.000 \$EU
(avec : Ajanta et Ellora en Inde ; Pagan au Myanmar ; Tombes de Koryo et Koguryo en RDP de Corée et en Chine du Nord ; Thubchen Lakhang et Champa Lakhang de Lo-Manthang au Mustang, Népal ; Palais du Potala de Lhasa au Tibet ; divers établissements de Dun-huang à Kashgar (Kizil, Sorçuk, Kuntura, Khotan, Bezeklik, Koço, Turfan) sur les Routes de la soie en Chine ; Varaksha dans l'oasis de Bokhara ; Piandjikent à environ 65 km au sud-ouest de Samarkand, etc.)
- (2) Sous-programme en Afrique : 100.000 \$EU

Programme sur le patrimoine en bois

35. Ce programme sera développé et mis en œuvre en étroite coopération avec le Comité de l'ICOMOS sur le bois et intégré à une série d'études thématiques en cours et de forums d'experts sur ce thème, impliquant des constructions et des ensembles en bois dans des zones urbaines et rurales. Son but est de faciliter le recensement, la protection, la conservation et la proposition d'inscription au patrimoine mondial de ce type de patrimoine vulnérable et qui disparaît rapidement dans le monde, en particulier dans les pays en développement.
36. Il faut dresser de toute urgence l'inventaire du patrimoine en bois dans les pays en développement, en faisant une étude comparative pour établir les différences régionales à publier dans un document exhaustif. Les origines souvent modestes du point de vue social et l'absence subséquente de soutien du grand public en faveur de ce type de patrimoine, conjointement à l'hyper-dynamique de la société contemporaine avec les nouvelles innovations technologiques et les exigences spacio-fonctionnelles, menacent leur existence même. La vulnérabilité du matériau principal (le bois), les conditions climatiques et le manque d'entretien aggravent considérablement le problème et le travail de conservation qui s'impose. Un cadre cohérent établi à la lumière de la Convention du patrimoine mondial garantit le plus haut degré d'attention tant au niveau régional qu'interrégional.
37. Ce Programme a aussi pour but de contribuer au développement culturel de bon nombre de ces pays et de donner de nouvelles possibilités sur le plan du développement durable et du tourisme. Le programme définira et fera l'inventaire des différents types et catégories de patrimoine en bois existants et mettra en valeur les implications de la préservation et de la restauration de l'architecture et des ensembles historiques en bois et en les reliant au cadre social et aux besoins fonctionnels. Les activités menées au titre de ce programme seront liées à celles devant être entreprises dans d'autres programmes proposés ainsi que dans la Stratégie globale.

Coût estimé :

(1) Evaluation globale et inventaire : 100.000 \$EU

Avec le soutien des comités nationaux de l'ICOMOS et d'autres réseaux où sont représentées les ONG et les universités compétentes, une vue d'ensemble rapide mais néanmoins complète du patrimoine en bois sera présentée avec les études et la documentation disponibles. L'ensemble de ces informations sera regroupé et publié (également consultable sur le site Web du Centre) comme une étude thématique pouvant servir de modèle pour l'identification, la conservation et la possibilité d'inscription de ce type de patrimoine sur la Liste du patrimoine mondial.

(2) Sous-programme des Caraïbes : 200.000 \$EU (2 ans) avec des ateliers régionaux, des projets pilotes de démonstration (à Georgetown, Guyana, parmi d'autres sites potentiels), l'établissement d'une stratégie sous-régionale et d'une mise en réseau, la valeur exemplaire de la méthodologie pour d'autres régions comme l'Asie du Sud-Est et la Chine méridionale.

(3) Sous-programme en Europe de l'Est : 900.000 \$EU (4 ans)

Le patrimoine en bois et l'architecture vernaculaire en Europe de l'Est sont en péril en raison de rapides mutations sociales et économiques. Un certain nombre de sites du patrimoine en bois ont été inscrits sur les listes indicatives nationales, comme le Centre d'Irkoutsk (Fédération de Russie), les églises en bois des 15e et 17e siècles (Pologne) et Kezmarok (Slovaquie), ou ont été proposées sur la Liste du patrimoine mondial. Une étude comparative a été fournie par les autorités polonaises sur les églises en bois de Pologne.

(i) études comparatives en collaboration avec l'ICOMOS et les Etats parties pour recenser les sites les plus exceptionnels et les propositions d'inscription du patrimoine mondial potentielles et accroître la collaboration entre les Etats parties d'Europe centrale et orientale pour harmoniser les listes indicatives

200.000 \$EU (2 ans)

(ii) préparer un cours de conservation du patrimoine en bois pour les pays baltes (et ultérieurement pour la Russie) en collaboration avec les pays nordiques et le Bureau nordique du patrimoine mondial, conjointement avec l'ICCROM, à partir du cours déjà existant sur la conservation du bois

400.000 \$EU (4 ans)

(iii) collaboration avec les ONG (ex. Europa Nostra, Europe-Baïkal) et autres partenaires dans le cadre des campagnes de sauvegarde du patrimoine en bois

500.000 \$EU (2 ans)